

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14584**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Réseaux et télécommunication Spécialité Réseaux sans fil et sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel étudie et conçoit "l'architecture" du réseau informatique d'une entreprise permettant de relier les ordinateurs entre eux et donc de faciliter l'échange d'informations sur plusieurs sites de l'organisation. Il commence par analyser les besoins des utilisateurs. Il veille ensuite à la mise en place et au bon fonctionnement au quotidien des installations. Régulièrement, il formule à sa direction des préconisations d'évolution des infrastructures. Connaissances informatiques pointues (protocoles, sécurité, logiciels...), esprit de synthèse et capacité d'écoute sont des qualités essentielles dans ce métier.

L'objectif de la Licence professionnelle Réseaux et télécommunication, Spécialité Réseaux sans fil et sécurité est de professionnaliser des étudiant(e)s dans les domaines liés à l'installation, la gestion et la maintenance de tous les types de réseaux, ainsi qu'aux environnements applicatifs qui les utilisent. Tous les types de réseaux sont concernés : réseaux informatiques classiques, réseaux téléphoniques, réseaux à intégration de services, réseaux mobiles etc...

Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion de projet, au management d'équipe et à la mise en œuvre des équipements et systèmes dans le domaine de l'administration et de la sécurité des réseaux.

Les étudiant(e)s sont préparé(e)s à intégrer directement le monde du travail et deviennent des professionnels formés qui sont capables d'appréhender et de maîtriser :

- Les fondamentaux des réseaux et télécommunications
- Les connaissances approfondies concernant les techniques actuelles permettant de sécuriser les infrastructures réseaux d'entreprise ou d'opérateurs de réseaux et de télécoms
- Des capacités de mise en œuvre des applications informatiques réparties.
- Les technologies actuelles et les compétences qui sont nécessairement associées
- Les inévitables changements liés au domaine des réseaux et des télécommunications par un travail de veille technologique
- L'autonomie nécessaire à la prise de décision pour diriger une équipe et assurer un lien entre les clients de l'entreprise et une équipe technique

Pour permettre cette professionnalisation, l'IUT a développé des accords et partenariats avec : Business & Décision, Orange, Essilor, Cisco, ...

Chaque étudiant(e) sélectionné(e) peut se voir proposer une place en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation chez des partenaires ou avec l'entreprise de l'IUT.

A l'issue de la Licence professionnelle Réseaux et télécommunication, Spécialité Réseaux sans fil et sécurité, le diplômé est capable de :

- Proposer des solutions sécurisées pour les réseaux sans fil (téléphonique ou informatique)
- Concevoir et déployer des réseaux téléphoniques sans fil
- Configurer et faire évoluer les différents équipements en fonction des besoins de son entreprise
- Implanter et d'étendre un réseau informatique sans fil courte ou longue distance,
- Assurer une veille technologique en matière de réseaux et de téléphonie mobile
- Superviser et faire évoluer un réseau sans fil (téléphonique et ou informatique)
- Prendre en compte les contraintes économiques dans la gestion du réseau,
- S'assurer de l'interopérabilité des produits
- Connaître, installer, maintenir et faire évoluer les logiciels et les applications distribuées
- Communiquer
- Travailler en équipe
- Diriger une équipe de techniciens dans son cœur de compétences
- Assurer l'interface entre le client de l'entreprise et une équipe technique
- Etre autonome dans sa prise de décision
- Planifier, gérer et piloter un projet
- Manager une équipe
- Animer différents types de réunion
- Avoir une approche pluridisciplinaire
- Intégrer les TIC dans la vie de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur spécialisé dans la sécurisation des réseaux ou impacté par cet enjeu :

- Réseaux et des télécommunications
- Administration / Services de l'Etat
- Armée Sociétés de service et les constructeurs d'équipements réseaux
- Opérateurs télécom. et fournisseurs d'accès à Internet
- Entreprises gérant elles-mêmes leurs ressources informatiques
- Sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII)
 - Technicien spécialisé / Technicienne spécialisée en télécommunications et réseaux d'entreprise
- Administrateur/ Administratrice système et réseaux sans fil
- Architecte en sécurité des réseaux mobiles
- Architecte de réseaux sans fil et mobiles
- Responsable sécurité
- Consultant(e) dans le domaine de la sécurité des systèmes et réseaux sans fil
- Architecte de Systèmes de Communications et d'Information
- Technico-commercial.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1804 : Études et développement de réseaux de télécoms

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

DUT ReT, DUT Informatique et GEII ou SRC, BTS (Informatique Industrielle et Informatique de gestion en particulier), Licence généraliste à la sortie du semestre 4 (L2) mention « sciences de l'ingénieur », Issus d'universités étrangères dont les jurys de sélection de la licence professionnelle ont validé les modules (passerelles par ECTS) attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Réseaux et télécommunication, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'Institut Universitaire de Technologie, IUT de Créteil-Val de Marne.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle à plein temps et en apprentissage – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

UE 1 : Formation générale (12 ECTS) :

- ECUE 1 : Communication en français et en anglais (60h - 6 ECTS)

- ECUE 2 : Management (droit, gestion de projet, économie, relation clientèle) (60h - 6 ECTS)

UE2 : Mise à niveau (12 ECTS) :

- ECUE 1 : Interconnexion de réseaux (60h - 6 ECTS)

- ECUE 2 : Ingénierie des télécommunications (60h - 6 ECTS)

UE3 : Techniques de la spécialité 1 (12 ECTS) :

- ECUE 1 : Réseaux Voix / Données pour l'entreprise (60h - 6 ECTS)

- ECUE 2 : Convergence Téléphonie - informatique et ses applications (60h - 6 ECTS)

UE4 : Techniques de la spécialité 2 (9 ECTS) :

- ECUE 1 : Solutions mobiles pour l'entreprise (60h - 6 ECTS)

- ECUE 2 : Adaptation locale aux besoins des entreprises (30h - 3 ECTS)

UE 5 : Projets tuteuré (4 ECTS) :

UE 6 : Stage (11 ECTS) :

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés

Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://iut.u-pec.fr/formations/licences-professionnelles/>

IUT de Créteil/Vitry

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Créteil/Vitry

Site de Créteil

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex

Site de Vitry

122 rue Paul Armangot

94400 Vitry sur Seine

Historique de la certification :